

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 10 avril 2025

* Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Lotissement de l'année 2024

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif du Lotissement de l'année 2024, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	=	218 031,70 €
Recettes	=	219 578,54 €

Résultat de l'exercice 2024	=	1 546,84 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	=	- 1 546,84 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	=	0

Section d'Investissement :

Dépenses	=	207 110,46 €
Recettes	=	155 182,98 €

Résultat de l'exercice 2024	=	51 927,48 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	=	- 51 927,48 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	=	0

* Vote du Budget Primitif du Lotissement de 2025

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le Budget du Lotissement de l'année 2024, qui s'équilibre à la somme de 225 664,60 € à la section de Fonctionnement et à la somme de 207 110,46 € à la section d'Investissement.

* Vote des taux d'imposition de l'année 2025

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter de 5 % les taux d'imposition en 2025.

Les nouveaux taux d'imposition sont :

- Taxe foncière sur le bâti	=	38,50 %
- Taxe foncière sur le non bâti	=	49,54 %
- Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires)	=	10,39 %

Le produit attendu sera de 146 678,00 euros.

* Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la Commune de l'année 2024

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif de la Commune de l'année 2024, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	=	263 887,76 €
Recettes	=	322 387,26 €

Résultat de l'exercice 2024	=	58 499,50 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	=	89 076,43 €

Ce résultat de clôture de l'exercice 2023 de 89 076,43 € avait été affecté en totalité en recettes d'investissement au Budget commune 2024.

Résultat de clôture de l'exercice 2024	=	58 499,50 €	Excédent
---	---	--------------------	-----------------

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter l'excédent de Fonctionnement de l'exercice 2024, d'un montant de 58 499,50 € à la section d'Investissement du Budget Commune de l'année 2025.

Section d'Investissement :

Dépenses	=	222 250,89 €
Recettes	=	232 678,70 €

Résultat de l'exercice 2024	=	10 427,81 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	=	69 419,24 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	=	79 847,05 € Excédent

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter l'excédent d'Investissement de l'exercice 2024, d'un montant de 79 847,05 € à la section d'Investissement du Budget Commune de l'année 2025.

* Vote du Budget Primitif de l'année 2025

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le Budget Communal de l'année 2024, qui s'équilibre à la somme de 323 217 € en section de Fonctionnement et à la somme de 732 681 € à la section d'Investissement.

Les principaux investissements en 2025 sont :

- Travaux d'éclairage public et de desserte en électricité d'une parcelle : 8 940 €
- Travaux de voirie = 55 000 €
- Honoraires Architecte, diagnostics, études de sol, et contrôles divers concernant la réhabilitation d'un logement locatif en 3 logements dans le Bourg de la Commune = 65 418 €
- Travaux de réhabilitation d'un logement locatif en 3 logement = 477 480 € (Des subventions ont été sollicitées pour ces travaux : Département pour une subvention au titre du Contrat de Territoires, Etat pour une subvention DETR ou DSIL, Région, Fonds de Concours)
- Travaux d'aménagement d'un sentier autour de l'étang de Poulancré = 3 000 €
- Remboursement à EPF (Etablissement Foncier de Bretagne) du solde du montant concernant l'achat de la Maison du Bourg (ancien Bar-Hôtel-Restaurant) et une partie des frais de démolition = 38 925 €
- Achat de plaques de numéros pour le Bourg et la campagne = 2 700 €
- Réfection de vitraux à la Chapelle Saint-Yves = 1 036 €

Un emprunt d'un montant de 233 592 euros a été budgétisé au Budget commune 2025.

* Demande de participation à un fonds de concours du parc roulant de la part du SDIS 22

La politique de sécurité civile costarmoricaine est aujourd'hui confrontée à une situation préoccupante. En effet, le SDIS 22, qui distribue les secours sur le département, ne dispose plus des financements suffisants pour assurer le renouvellement de son parc roulant. Cet état de fait conduit à court terme à une dégradation de la réponse opérationnelle.

Dans ce contexte, le maintien de la qualité des secours sur le territoire a conduit le SDIS 22 à solliciter la création d'un fonds de concours d'investissement communal et volontariste pour participer au financement du parc roulant.

En appliquant un critère unique pour l'ensemble des communes, c'est le montant de 1,50 € par habitant (base population DGF) qui serait retenu pour abonder ce fonds de concours annuel à hauteur de 1 M€.

La participation de la Commune serait de 585 € (390 (population DGF 2024) x 1,50 €).

Le Conseil Municipal a décidé de participer à ce fonds de concours d'investissement à hauteur de 585 €.

* Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Le Conseil Municipal a décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 150 000 €, en cas de besoin pour financer les travaux de réhabilitation du logement locatif, en attendant que l'emprunt soit réalisé.